

**Province de Québec**

**Municipalité Saint-Simon-les-Mines**

**AVIS PUBLIC**

Est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire de Conseil qui se tiendra le 06 septembre 2016, la Municipalité adoptera le règlement numéro 215-2016-01 pour modifier le règlement numéro 2015-2016 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines en ajoutant :

---

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

---

Donné à Saint-Simon-les-Mines, ce 22 août 2016

Francine Poulin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière